

2023-2042  
2023-07-17

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09/02/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2042  
2023-07-17

PUROGUARD  
POUDRE INSECTICIDE MAISON & JARDIN  
Poudre

DOMESTIQUE

Pour usage intérieur dans les bâtiments pour tuer Fourmis, Blattes, Lépismes argentés, Araignées, Grillons, Perce-oreilles, Cloportes communs, Punaises de l'érable négondo, Punaises des lits, Pucés.

Pour usage sur les plantes ornementales d'extérieur pour tuer Perce-oreilles, Punaises de l'érable négondo, Cicadelles, Thrips, Pucerons.

**NE PAS** appliquer sur des plantes destinées à la consommation humaine ou animale (p. ex. fruits, légumes, fines herbes)

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF :

Pyréthrinés 0,2%  
Butoxyde de Pipéronyle 1,0%

NO. D'HOM. 15488 LOI P.A.

LES INSECTICIDES PUROGUARD LIMITÉE  
264, rue Querbes  
Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 1J7  
450-455-7402

CONTENU NET: 200g

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **Mises En Garde:**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Couvrir ou enlever les ustensiles, aliments, aquariums de la pièce à saupoudrer. Éviter de respirer la poudre car ce produit contient de la terre de diatomées (bioxyde de silicium) une poudre très fine. Assurer une ventilation convenable.

### **PREMIERS SOINS:**

**Si en contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Si dans les yeux**, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion accidentelle**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

Utilisation à l'extérieur : **NE PAS** appliquer sur un plan d'eau. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

## MODE D'EMPLOI

PUROGUARD POWDRE INSECTICIDE MAISON & JARDIN est faite à partir d'une fleur africaine (*Chrysanthemum cinerariaefolium*)

Efficace contre Fourmis, Blattes, Lépismes argentés, Araignées, Grillons, Perce-oreilles, Cloportes communs, Punaises de l'érable négondo, Punaises des lits et Pucès à l'intérieur des bâtiments et Perce-oreilles, Punaises de l'érable négondo, Cicadelles, Thrips, Pucerons sur les plantes ornementales d'extérieur.

PUROGUARD POWDRE INSECTICIDE MAISON & JARDIN est formulé en utilisant l'eau douce de la terre à diatomées (TD) de qualité alimentaire et les pyréthrinés des fleurs de chrysanthème. La terre de diatomées est une forme de silice amorphe qui se compose de restes fossilisés de diatomées appartenant à un groupe important d'algues.

Comment ça fonctionne : Les insectes ont une mince couche de cire sur leur corps afin de prévenir la perte d'eau. Quand un insecte touche la terre de diatomées de PUROGUARD POWDRE INSECTICIDE MAISON & JARDIN, la terre de diatomées endommage la cire de protection recouvrant l'insecte, entraînant une perte rapide de l'eau (déshydratation) et la mort éventuelle. Les pyréthrinés sont un ingrédient actif botanique qui a été combinés avec la terre de diatomées. Lorsqu'un insecte entre en contact avec la terre de diatomées recouverte de pyréthrine, la pyréthrine attaque le système nerveux de l'insecte pour le tuer rapidement.

PUROGUARD POWDRE INSECTICIDE MAISON & JARDIN tue Fourmis, Blattes, Lépismes argentés, Araignées, Grillons, Perce-oreilles, Cloportes communs, Punaises de l'érable négondo, Punaises des lits, Pucès, Cicadelles, Thrips, et Pucerons. Ce produit est composé d'un additif botanique appelé pyréthrine, qui assomme rapidement les insectes.

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Lorsque ce produit est utilisé à l'intérieur, observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

## POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS

### Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.
- **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant que la poudre ne soit déposée.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond

après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par ce produit.

- **NE PAS** appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. à l'intérieur dans les greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards; et à l'extérieur sur les avant-toits, soffites).
- **NE PAS** laisser la poudre se déposer sur des surfaces non ciblées;
- Utilisation à l'intérieur : Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

### Comment appliquer

**NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ.** Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses, de périmètre ou localisé à l'intérieur ou d'un traitement de mobilier (litière d'animaux de compagnie, matelas, sommiers et cadres de lit seulement) à l'intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre à l'intérieur consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce à l'intérieur. Traitement de mobilier : une *application généralisée* est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; les *traitements des fissures et des crevasses* sont des applications aux points de jonctions sur l'article; un *traitement localisé* s'agit d'une application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article; et un *traitement du capitonnage et des coutures* (matelas seulement) s'agit de l'application à la jonction de deux ou de plusieurs pièces de tissu cousues ensemble ainsi que les nœuds et les boutons décoratifs.

### USAGE INTÉRIEUR :

**Pour tuer** Fourmis, Blattes, Lépidoptères argentés, Araignées, Grillons, Perce-oreilles, Cloportes communs, Punaises de l'érable négondo : Secouer doucement ou presser le contenant pour enduire légèrement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires encastrés, armoires de rangement, armoires à pharmacie); autour des éviers, des drains et des conduites; des zones localisées autour des poubelles; et dans les boîtes de sortie électrique. **NE PAS** dépasser 40 g par m<sup>2</sup>.

**Pour tuer les punaises des lits : NE PAS** utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas.

Saupoudrer soigneusement (le / les deux côtés du) matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et saupoudrez soigneusement le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Aussi enduire légèrement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci; et des zones localisées de murs derrière et de planchers sous les meubles (p. ex. lits et tables de chevet). **NE PAS** dépasser 40 g par m<sup>2</sup>.

**Pour Puce :** **NE PAS** appliquer sur les meubles (à l'exception de la literie d'animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Saupoudrez soigneusement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. **NE PAS** dépasser 40 g par m<sup>2</sup>.

**NE PAS SAUPOUDRER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces à l'intérieur, nettoyez tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

## **POUR USAGE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR**

### **Limitations d'utilisation**

- **NE PAS** appliquer sur des plantes destinées à la consommation humaine ou animale (p. ex. fruits, légumes, fines herbes).
- **NE PAS** appliquer sur un plan d'eau.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

**Pour tuer Perce-oreilles, Punaises de l'érable négonde, Cicadelles, Thrips, Pucerons sur les plantes ornementales suivantes :** Dès la première apparition des organismes nuisibles indiqués) et lorsque les plantes sont couvertes de rosée ou préalablement humectées avec de l'eau pulvérisée, appliquez légèrement la poudre insecticide pour bien couvrir tout le feuillage, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles. **NE PAS** dépasser 40 g par m<sup>2</sup>. Appliquez tôt le matin ou le soir – mais jamais dans la lumière directe du soleil. Appliquez la poudre seulement lorsque l'air est calme et que la température est au-dessous de 32°C. Utilisez avec prudence sur les nouvelles pousses ainsi que sur les plants et le feuillage jeunes et tendres. L'essayez d'abord sur une ou deux feuilles pour s'assurer de son innocuité.

2023-2042  
2023-07-17

**ENTREPOSAGE**

**NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION:**

**NE PAS** réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.